



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 3

Votants : 26

Présents : Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

Absents : Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Martine SOUQUET

N° 025/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Approbation des comptes administratifs 2023 Budget Location Locaux

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif pour l'année 2023 comme suit :

BUDGET LOCATION LOCAUX

Fonctionnement

Recettes : 1 038 812.38 €

Dépenses : 737 228.89 €

Soit un excédent de : 301 583.49 €

Investissement

Recettes : 772 664.93 €

Dépenses : 2 200 653.79 €

Soit un déficit de : 1 427 988.86 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2023, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2023 – Budget Location Locaux, s'établit comme suit :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 21 mars 2024